

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-15-0555 du 02/04/2015

Arrêté du 18 novembre 2011

ARRETE PORTANT REINTEGRATION ET MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration et mutation d'une Inspectrice principale des Finances publiques.

Date d'application : 1^{er} semestre 2012

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION ET MUTATION D'UNE INSPECTRICE PRINCIPALE DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ portant réintégration et mutation d'une inspectrice principale des finances publiques

LA MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2007 portant classement des postes comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 19 avril 2010 relatif à la fixation du cautionnement des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels, des comptables directs du Trésor, des huissiers du Trésor public, du comptable de la direction des grandes entreprises, de l'agent comptable des impôts de Paris, des comptables des services des impôts des entreprises et des conservateurs des hypothèques ;
- VU l'avis de la commission administrative paritaire centrale n° 3 des 11, 12 et 13 octobre 2011 ;
- VU la demande de l'intéressée ;

ARRÊTE :



Article premier : L'inspectrice principale des finances publiques dont le nom suit est réintégrée et affectée dans les fonctions ci après désignées

Mme Dominique TEISSEDRE	Chargée de mission mise à disposition du Ministère de la Défense	Comptable du SIP de Paris 1er et 2ème arrondissements
-------------------------	--	---

Article 2 : Le cautionnement du comptable ci-dessus désigné est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 avril 2010.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet à la date d'installation de l'intéressée.

FAIT À PARIS, LE 18 NOVEMBRE 2011

POUR LA MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES EMPÊCHÉ,
L'ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH – 1B

OLIVIER ROUSEAU

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
--	----------------

Directeur de publication : Bruno Parent